

## ➤ LES PROBLÉMATIQUES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ÎLES DE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Ville de Marseille

### Les îles de Provence Alpes Côte d'Azur en chiffres

- Archipel du Frioul
- Archipel de Riou
- Île Verte
- Bendor
- Les Embiez
- Archipel des îles d'Hyères
- Îles de Lérins
- 11 structures présentes impliquées dans la gestion
- Superficie totale: 3674 ha

#### Les Statuts de protection :

- 1 Parc National
- 1 Réserve Naturelle Nationale
- 3 sites inscrits
- 6 sites classés
- 1 Réserve Naturelle Régionale

#### L'île habitée :

- 8 îles habitées
- 803 habitants permanents
- 7770 habitants en période estivale
- Environ 2 338 000 visiteurs par an

#### Reconnaissance patrimoniale :

- 13 classées en zone Natura 2000

# Le contexte

➤ Sur le littoral provençal, entre Marseille et Cannes, s'égrènent de nombreuses îles et îlots, anciennes terres continentales isolées du continent lors des remontées du niveau de la mer. La plupart sont regroupés en archipels (Frioul, Riou, Embiez, Hyères et Lérins).

Territoires habités pour un grand nombre d'entre eux et soumis à une forte fréquentation saisonnière, ces espaces font l'objet d'une gestion institutionnalisée et pérenne afin de préserver un patrimoine naturel remarquable et reconnu au niveau national et européen.

Ces îles, aux contrastes multiples tant du point de vue patrimonial, paysagers, foncier mais aussi de par la diversité des modes de gestion rencontrés présentent néanmoins des problématiques environnementales relativement similaires.

A ce titre, le Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés, à l'initiative du Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence, a organisé une journée technique sur **"les problématiques de gestions environnementales des îles de la Région Provence Alpes Côte d'Azur"**, le 15 septembre 2005 sur l'archipel du Frioul.

Cette journée d'échanges a permis de rassembler 23 structures impliquées de près ou de loin dans la gestion de ces espaces insulaires. 50 personnes étaient présentes, lesquelles ont pu exposer les spécificités de leur territoire ainsi que leurs questionnements. Ces échanges transversaux ont permis de dégager les principales problématiques rencontrées et d'envisager des solutions appropriées pour concilier activités humaines et préservation de l'environnement.

Etaient présents à cette journée :

- Pour l'archipel du Frioul, le CEEP, la Direction de la Qualité de Vie Partagée de la Ville de Marseille.
- Pour l'archipel de Riou, le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres et le Conservatoire-Etudes des Écosystèmes de Provence (CEEP).
- Pour l'île Verte, le Conseil Général des Bouches du Rhône.
- Pour l'île des Embiez, l'Institut Océanographique Paul Ricard.
- Pour les îles d'Hyères, le Parc National de Port-Cros et le Conservatoire Botanique de Porquerolles.
- Pour les îles de Lérins, l'Office National des Forêts, le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement des Îles de Lérins et Pays d'Azur et le Conseil Scientifique des Îles de Lérins.
- Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.
- Le Conseil Général du Var.
- Le Conseil Général de Vaucluse.
- La Direction des Parcs et Jardins de la Ville de Marseille.
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- L'Office National des Forêts des Bouches du Rhône et du Vaucluse.
- Le Parc Marin de la Côte Bleue.
- Le GIP des Calanques.
- La Direction Régionale de l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur.
- L'Agence Régionale Pour l'Environnement.

# La démarche

➤ Afin de préparer cette journée technique, un questionnaire a été transmis à l'ensemble des acteurs. Il a permis de dresser un inventaire exhaustif des problématiques environnementales auxquelles sont confrontées les gestionnaires des îles de la région Provence Alpes Côte d'Azur (érosion de la biodiversité, fréquentations terrestre et marine, traitement des déchets ménagers, épuration des eaux usées, énergie, circulation automobile...).

Ce travail préalable a permis de déterminer les problématiques spécifiques et communes à chaque espace insulaire.

Cinq thèmes de discussion ont ainsi été identifiés et présentés, chacun introduit par un animateur afin d'illustrer le sujet abordé de manière globale et transversale pour l'ensemble des îles et permettre d'engager une discussion entre tous les participants.

- **Atelier 1** : Les statuts fonciers des îles de Provence-Côte d'Azur et leur diversité de mode de gestion (Roger ESTEVE, Conservatoire du Littoral).
- **Atelier 2** : L'île habitée : les infrastructures du cadre de vie permanent (Jean-Charles LARDIC, Ville de Marseille).
- **Atelier 3** : La fréquentation marine (Philippe ROBERT, Parc National de Port-Cros).
- **Atelier 4** : La fréquentation terrestre (Elisée VALLES, Office National des Forêts).
- **Atelier 5** : Les espèces introduites et envahissantes (François BOILLLOT, Conservatoire Botanique de Porquerolles).

## LES STATUTS FONCIERS DES ILES ET LA DIVERSITE DE LEUR MODE DE GESTION

➤ Les îles de la région Provence Alpes Côte d'Azur ont de tout temps été des points stratégiques de défense des côtes. Cette forte présence militaire a, d'une part, marqué de son empreinte le paysage insulaire et, d'autre part, permis une certaine forme de protection de ces territoires. Depuis quelques années, le ministère de la défense s'est inscrit dans une politique de "libération" et de rétrocession de ces terrains. La protection indirecte dont bénéficiaient ces territoires peut ainsi être pérennisée lorsque la propriété foncière est transférée à un organisme public de gestion. A ce titre, des conventions ont été établies notamment entre le Conservatoire du Littoral et le Ministère de la Défense afin que ce dernier propose en priorité les terrains qu'il libère au Conservatoire du Littoral.

De plus, l'Etat, à travers des établissements publics, et les collectivités locales ou territoriales restent très présents sur ces territoires, à l'exception de quelques îles appartenant à des particuliers (Embiez, Bendor, Saint-Honorat). Cette maîtrise publique foncière est favorisée par un classement de toutes ces îles en zone de préemption. Ainsi, les collectivités territoriales au titre de la protection des espaces naturels sensibles peuvent acquérir, par préemption, ces sites et les soustraire de l'appropriation privée. Quant au Conservatoire du Littoral, il a la possibilité d'acquérir la propriété foncière de terrains appartenant à l'Etat si ses ministères n'en ont plus l'usage.

### ● Les Statuts de protection

Ils sont relativement importants sur ces îles avec :

- 5 sites classés pour leur qualité écologique et paysagère.
- Le Parc National de Port Cros.
- La Réserve Naturelle Nationale de l'archipel de Riou.
- La Réserve Naturelle Volontaire de l'île du Levant.

De plus le caractère écologique et paysager de ces sites est reconnu au niveau européen puisque la quasi totalité sont inscrits en site Natura 2000.



Conservatoire de l'Etat des Ecosystèmes de Provence

Le sentier du douanier est créé sous la Révolution par l'Administration des Douanes, afin de surveiller les côtes. Utilisé par les douaniers jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, il tombe peu à peu en désuétude. En 1973, le Ministère de l'Equipement commence à mettre en œuvre une politique de désenclavement des plages existantes par la création de chemins piétonniers afin de les rendre plus accessibles au public. Puis, c'est la loi du 31 décembre 1976 qui, instituant une servitude de passage le long du littoral, d'une largeur de 3 mètres, sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime, redonne véritablement vie au sentier. La loi "littoral" de janvier 1986 en permettant la création d'une servitude transversale au rivage, renforce cette volonté d'ouverture et d'accès aux sites riverains de la mer.

Dans de nombreux cas, le tracé de cette servitude doit être légèrement éloigné du rivage afin de tenir compte des caractéristiques du site (dunes fragiles, falaises...) et des sentiers existants, mais aussi pour assurer la sécurité du parcours ainsi que la tranquillité des propriétés traversées. Lorsqu'il y a modification du tracé, l'aménagement du sentier n'intervient qu'après une enquête publique et l'approbation du tracé par arrêté préfectoral.

La mise en œuvre de cette servitude est assurée par les directions départementales de l'Equipement.

Quelle est la réglementation précise concernant les sentiers des douaniers ?

### ● La problématique

On observe un écart entre la réglementation sur le milieu marin et celle liée au milieu terrestre insulaire. Le gestionnaire rencontre plus de difficultés à intervenir sur le domaine maritime. Il est confronté à une plus grande diversité des compétences et des acteurs en mer pour faire appliquer la réglementation et proposer des mesures de gestion appropriées.

Dans ce contexte, comment développer et garantir une gestion intégrée pour ces territoires ?

### ● Proposition perspectives

Les outils juridiques de conservation et la forte présence de collectivités territoriales ou de l'Etat permettent de garantir une protection pérenne des territoires et de leur patrimoine remarquable. Néanmoins, l'évolution actuelle des politiques de gouvernance, avec notamment, la démarche Natura 2000 et l'appel à projet de la DATAR relative à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (2004/2005), a placé la concertation au cœur des politiques de gestion des territoires. Cette démarche participative, où les acteurs et les usagers se concertent afin de définir des projets et des mesures appropriés, permet d'envisager une évolution intéressante concernant l'efficacité des modes de gestion, notamment pour les espaces insulaires terrestres et marins.

Devant l'apparente complexité juridique, un délégué adjoint "Façade maritime", administrateur des affaires maritimes et relevant de la DIREN est chargé de faire le lien entre les différentes administrations concernant les questions liées au domaine maritime et ainsi, d'aider les gestionnaires au cours des processus de concertation relatif au milieu marin.

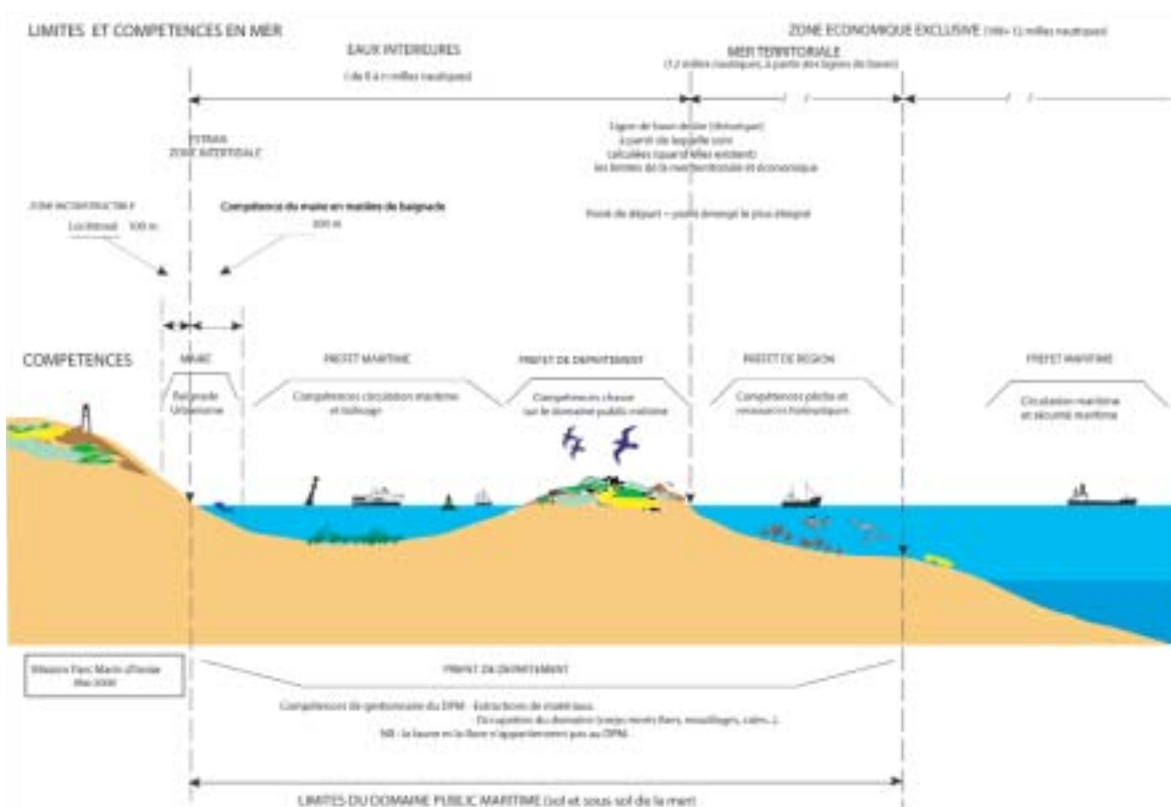
## Compétences publiques en mer ou en matière maritime et limites territoriales

Principales compétences publiques en mer et sur le littoral - niveau régional, départemental et local (\*)

Autorité ou organisme	Compétences
<b>Préfet maritime</b>	Au nom du Premier ministre, anime et coordonne l'action en mer des administrations et la mise en oeuvre de leurs moyens, y compris en matière environnementale (depuis 2004) notamment en matière de lutte contre les pollutions accidentelles. Dispose des CROSS pour la surveillance et le sauvetage.
<b>Préfet de région</b>	Réglemente l'exercice de la pêche (préfet PACA pour toute la façade Méditerranéenne) et gère les crédits de soutien à la branche (UE et État).
<b>Préfet de Département</b>	Responsable de la gestion du domaine public maritime et de l'autorisation d'exercice des cultures marines.
<b>Directeur régional des affaires maritimes</b>	Pour le préfet maritime : police et circulation maritime en général. Pour le préfet de région : réglementation des pêches et gestion des crédits de soutien. A titre autonome : sécurité des navires, formation professionnelle maritime, action judiciaire, etc.
<b>Directeur départemental des affaires maritimes</b>	Représentant local du préfet maritime, assure par délégation la gestion des manifestation nautiques, des plans de balisage, des épaves, etc. Pour le préfet de département, autorisations de cultures marines. Assure pour PREMAR et préfet de département la coprésidence des commissions nautiques locales.
<b>Directeur départemental de l'équipement (ou service spécialisé)</b>	Pour le préfet de département : gestion du domaine public maritime et surveillance de la qualité des eaux. Suivi des politiques d'aménagement littoral. Gestionnaire des équipements de lutte POLMAR terre.
<b>Directeurs régionaux de l'environnement</b>	En charge de la mise en oeuvre des politiques environnementales (connaissance et protection des milieux et des espèces, mise en oeuvre des classements (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) appui et suivi des aires marines protégées . Suivi environnemental des politiques d'aménagement littoral.
<b>Régions</b>	Aides aux pêches et cultures marines, gestion de ports régionaux, tutelle (en syndicat mixte) de parcs naturels régionaux et réserves naturelles régionales susceptibles de comporter des espaces marins.
<b>Départements</b>	Aides aux travaux collectifs des cultures marines, gestion de ports départementaux, délégataires possibles de la gestion de réserves marines. Lutte contre pollutions accidentelles.
<b>Communes, et leurs groupements (avec autres collectivités ou non)</b>	Gestion de ports communaux, police des baignades (zoom) et, en groupement de collectivités, élaboration de SCOT susceptibles de comporter un chapitre valant SMVM. Lutte contre pollutions accidentelles.
<b>IFREMER, Agences de l'eau</b>	Mission spécifique de l'IFREMER en matière de recherche scientifique en mer. Responsabilité des Agences de l'eau en matière de SDAGE, SAGE et qualité des eaux (DCE).
<b>Conservatoire du littoral</b>	Acquisition et remise en gestion de terrains situés sur le littoral, politique de gestion animation des espaces.
<b>Aires marines protégées (parcs, réserves)</b>	Protection d'espaces marins et des habitats et espèces qu'ils abritent ; connaissance, gestion, animation, valorisation, etc.

(\*) Inventaire non exhaustif. D'autres services ou administrations interviennent en mer pour assurer leur mission ou exercer des compétences sur des activités maritimes : colonies, gendarmerie, jeunesse et sports, services vétérinaires, concurrence, consommation et répression des fraudes, etc...

## Limites de la mer et du domaine public maritime



## LES INFRASTRUCTURES DU CADRE DE VIE PERMANENT ET LES HABITANTS

➤ Alors que certaines îles sont inhabitées et ne présentent aucune infra-structure comme les îles de l'archipel de Riou ou l'île Verte, huit îles, au contraire, accueillent une population permanente qui varie selon les cas, de 3 à 341 habitants, avec, en période estivale, un accroissement très important de la population résidentielle. Ces variations saisonnières soulèvent la question des infrastructures et des services disponibles et offerts.

Ainsi peut-on s'interroger sur le niveau de qualité des équipements, des services publics, sur les solutions matérielles appropriées et les coûts (investissement, rentabilité,...), les contraintes financières et techniques étant accrues par l'insularité ? Comment concilier habitat permanent, activités économiques et préservation de l'environnement sur des territoires restreints, soumis à une forte fréquentation saisonnière et pour quelques-unes, à une réglementation stricte, notamment en terme d'usages ?

### ● Les problématiques

#### Déchets

Les îles de la région Provence Alpes Côte d'Azur ne disposent pas de sites appropriés pour le tri sélectif excepté sur les îles de Porquerolles et Port-Cros. La gestion des déchets en zone insulaire soulève une double problématique :

- par manque de place et d'infrastructures appropriées, les déchets, même ayant fait l'objet d'un tri sélectif, doivent nécessairement être rapatriés sur le continent, impliquant ainsi une organisation lourde et coûteuse à la charge de la collectivité,
- l'accroissement de la fréquentation estivale s'accompagne d'une hausse significative du volume de déchets à traiter et à rapatrier.



#### les outils de la concertation

L'aménagement des espaces naturels nécessite aujourd'hui de mettre en place une concertation entre les différents acteurs du territoire. La concertation permet d'engager une réflexion en amont sur le projet et de la faire évoluer en prenant en compte toute ou partie des réflexions des parties prenantes.

Elle a pour objectif de susciter la prise de conscience, puis l'initiative et parfois la prise en charge de certaines actions par les participants eux-mêmes.

Les questionnaires d'espaces naturels ont développé pour la plupart des instances de concertation afin d'assurer un dialogue sur les différentes actions menées.

#### Méthode

La concertation nécessite de prendre en compte un certain nombre de principes :

- commencer la concertation en amont du projet.
- mobiliser le maximum d'acteurs du territoire : population, acteurs économiques et sociaux, élus, associations...
- définir des règles de fonctionnement claires.
- assurer une information détaillée et continue des participants.

L'information est un outil clef de la démarche de concertation.

La concertation se déroule généralement en 3 phases :

- une phase amont, "avant la concertation"
- une phase d'animation, "pendant la concertation"
- une phase de suivi, "après la concertation"

#### Bibliographie

- Guide pratique du dialogue territorial – P.Barret – Fondation de France – 2003
- Vade-mecum de la concertation locale – OREE – 2003
- Revue Espaces Naturels – les processus de concertation – janv.2006
- Liens internet : [www.comedia.org](http://www.comedia.org)

Source : ARPE-Fiches techniques

Si le gestionnaire n'est pas responsable de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, gérer un territoire au titre de la protection de la nature devrait conduire l'ensemble des acteurs institutionnels à afficher une politique cohérente et visible sur cette question. Le coût économique du traitement et du rapatriement des déchets insulaires est fortement pondéré par la saisonnalité : en effet, le volume très faible des ordures ménagères collectées 6 à 7 mois sur 12 n'incitent pas les entreprises spécialisées à se positionner sur ce marché. Parallèlement, concernant les espaces naturels, l'ensemble des gestionnaires ont opté pour une stratégie de retrait des poubelles.

#### Véhicules

La gestion des parcs de véhicules sur ces îles n'est bien souvent pas du ressort du gestionnaire. Seul un travail de concertation en partenariat avec la municipalité peut permettre de mettre en place une réglementation spécifique.

Sur l'île des Embiez, un partenariat existe entre l'institut RICARD, l'EDF et l'ADEME pour la maintenance d'un grand parc d'automobiles électriques.



### Habitats permanents et droit d'usage

Pour le gestionnaire, les habitants sont des acteurs incontournables et privilégiés. La prise en compte des spécificités d'une vie insulaire permanente sur des territoires restreints et soumis à des cadres réglementaires stricts doit obliger les gestionnaires à moduler certains interdits. Il s'agit d'un droit d'usage qui reste limité dans le temps et dans l'espace et en fonction des milieux. Mais cette tolérance se heurte à une réalité. En effet, il est possible de distinguer deux catégories d'habitants :

- les habitants permanents et dont la présence au quotidien les positionne au rang d'interlocuteur incontournable de la protection du territoire et de "l'esprit des lieux",
- les habitants saisonniers (4 à 6 mois) qui sont à la fois des consommateurs de l'environnement insulaire et des commerçants et dont, a priori, le rapport au territoire et le degré d'appropriation du site sont moindres.

A ce titre, il est nécessaire de s'interroger sur la question du droit d'usage des habitants. Est-il vraiment gérable ? Le droit des habitants permanents est-il supérieur à celui des saisonniers ou visiteurs ? L'habitant, qu'il soit "permanent" ou "saisonnier", est-il invariablement un acteur positif ou négatif de la gestion ? Lorsqu'il s'agit de prélèvements autorisés par le droit d'usage, quelle est la quantité autorisée, le nombre de personnes autorisées, la périodicité du ramassage ?

Sans avoir toutefois de réponses précises à ces questions, il semble important d'inscrire clairement dans la loi ou dans le cadre juridique réglementant le territoire, ce droit d'usage afin d'en définir les

contours et d'exclure la notion de "tolérance". La difficulté réside également dans la définition des critères caractérisant les ayants-droits. Ces dérogations pourraient permettre d'impliquer les habitants dans la protection du patrimoine naturel en les sollicitant, sous forme de contre-parties concrètes, sur des actions spécifiques.

### Concertation

L'appropriation par les habitants des îles des enjeux concernant la protection de leur environnement est primordiale si l'on veut gérer avec efficacité ces territoires d'exception.

Si une bonne concertation est réalisée, les habitants permanents se rangent bien souvent du côté des protecteurs de la nature. Les réunions de concertation doivent inclure aussi les zones périphériques pour motiver et faire participer les non habitants permanents.

- **Expériences** : sur les Embiez, un comité d'experts rassemble des pêcheurs, des plaisanciers, scientifiques, habitants et administrations.

### Maîtriser la pression foncière

Le caractère paysager et écologique remarquable de ces sites en font des lieux prisés pour le développement de résidences secondaires, suscitant des pressions foncières importantes.

Dans le cadre de programmes de construction sur ces territoires, lorsque ce type de projet est encore possible à l'instar du Frioul, le logement social locatif peut être une solution afin d'éviter une plus forte fréquentation de visiteurs saisonniers.



## Point de vue : Le Parc Maritime des îles du FRIOUL *Jean Charles LARDIC - Directeur de la Qualité de vie partagée, Ville de Marseille*

Les 2/3 des îles du Frioul sont habitées (8 sur 13 îles) de 3 à 341 habitants en période hivernale avec une croissance énorme, une multiplication par 10 ou 20 l'été.

Les questions qui vont se poser sont principalement :

- L'habitat permanent est-il une chance pour le développement durable des îles ?
- Comment faire pour qu'une île soit vivable à l'année et puisse avoir des habitants permanents ?
- Quelle qualité d'équipements, de services publics, quelles solutions techniques, à quel coût, quelle synergie trouver entre les différents services, quelle organisation mettre en œuvre pour que l'insularité ne coûte pas trop chère ?
- Quelle participation peut-on demander aux habitants dans l'organisation de leur propre vie insulaire ?  
Au Frioul, plusieurs associations très actives, subventionnées par la Ville, conduisent, elles-mêmes des activités qui seraient plus lourdes et plus complexes à mener directement par la collectivité au travers des marchés publics.
- Quelles conditions pour un habitat permanent ?
- Comment faire en sorte pour que l'habitat permanent soit un atout ?  
Il y a à l'évidence un phénomène d'appropriation qui a des effets positifs et négatifs. Risque de nuisances, droits exorbitants que les habitants peuvent s'accorder pouvant aller à l'encontre de la protection de l'environnement...

L'insularité partielle de son territoire n'est pas facile à gérer pour une collectivité notamment en termes de coordination des services publics et des infrastructures.

Il y a aussi des risques sociaux liés à la saturation par les habitants permanents de l'afflux des visiteurs :

- Comment faire pour que ces risques soient évités et faire que les habitants à l'année soient au contraire des facilitateurs du point de vue de cette valorisation des espaces naturels ?
- Comment les habitants à l'année peuvent faciliter un étalement de la fréquentation puisque dès lors que l'on met en place pour eux un certain nombre d'infrastructures et de services, on peut faciliter l'étalement touristique ce qui peut avoir des effets bénéfiques pour le milieu en terme de pression et de gestion de la saisonnalité.  
Les acteurs peuvent être citoyens, peuvent avoir des activités professionnelles liées à l'accueil, à la protection ou des activités un peu exceptionnelles comme la ferme aquacole biologique du Frioul.
- Quelles modalités de gestion propre adoptée, quelle implication des habitants et comment accepter un compromis, quelle qualité de service, comment arriver à concilier une bonne fréquence pour les navettes avec une régulation de la capacité globale, comment faire accepter une modeste extension de l'urbanisme au Frioul qui est d'ailleurs la seule île habitée qui n'a pas d'hôtel.
- Comment faire accepter cette coexistence entre des visiteurs à la journée et des habitants permanents ?

Au-delà des 350 logements existants sur le Frioul, il est prévu de construire une quarantaine de logements supplémentaires dans le cadre d'une extension "maîtrisée" de l'habitat. Mais il faudra ensuite être attentif à l'occupation de ces logements pour favoriser la mixité sociale (logement social locatif) tout en renforçant chez les habitants l'attachement à l'île et le sentiment d'appropriation. Cela dit au Frioul il y a du logement social locatif qui reste en grande partie occupé par du saisonnier. A l'heure actuelle il n'y a que cet outil avec après l'appropriation, l'attachement à l'île.

*Emilia MEDIONI – Chargée de mission division mer/littoral, Ville de Marseille*

Dans le cadre de Natura 2000 sur le Frioul une trentaine de réunions ont été mises en place à destination des usagers et des acteurs locaux y compris la population marseillaise. Deux réunions ont été programmées pour la population marseillaise où peu de personnes se sont présentées. En revanche, grosse participation de la population permanente de l'île. Impossible de motiver les 500 000 visiteurs et les habitants de Marseille pour les impliquer dans l'avenir et la gestion des îles. On a la démarche mais on ne peut pas obliger les gens à venir assister à ces réunions et groupe de travail.

Sur le Frioul, un an de concertation dans le cadre de Natura 2000. Nécessité de contacter directement sur le terrain les usagers pour avoir des retours.

Mise en place d'une réglementation sur le Frioul où les véhicules ne sont pas autorisés sauf dérogation accordée à l'année.

➤ A partir des années 1980, les espaces insulaires terrestres et marins ont connu un développement important du tourisme et des activités récréatives.

Les îles fascinent et attirent les visiteurs, elles constituent des lieux isolés de l'agitation frénétique des continents, des lieux préservés, aux richesses naturelles et paysagères exceptionnelles, face à l'urbanisation massive et galopante des littoraux continentaux.

Que les îles de la région Provence Alpes Côte d'Azur aient une fonction péri-urbaine ou une fonction touristique propre, qu'elles soient protégées ou non au titre de la protection de la nature, la fréquentation, globalement, n'a cessé de croître depuis ces 20 dernières années entraînant de multiples impacts et pressions sur les écosystèmes insulaires.

Les îles de la région Provence Alpes Côte d'Azur aux superficies très limitées (la plus importante étant l'île de Porquerolles avec 1254 hectares) accueillent ainsi chaque année un nombre de visiteurs très important. A titre d'exemple, l'île Sainte Marguerite ou les îles du Frioul aux superficies ne dépassant pas les 200 hectares accueillent chacune près de 500 000 visiteurs par an.

Au niveau du milieu marin, le développement depuis ces dernières années de la plaisance et la forte potentialité en terme d'abris et de linéaire côtier qu'offrent les îles font de ces lieux des territoires privilégiés.

La gestion de cette fréquentation, l'information et la sensibilisation des visiteurs apparaissent aujourd'hui comme une des principales préoccupations des gestionnaires.

Tous les gestionnaires ont pour objectif de maintenir un accès possible sur ce littoral insulaire tout en ayant une dynamique de contrôle de la fréquentation et de gestion des différents usages.

Le phénomène d'entonnoir lié aux accès portuaires a des points positifs pour réguler cette fréquentation si l'ensemble des acteurs (bateliers, chambre de commerce, affaires maritimes, service mer...) est associé à la démarche de gestion de la fréquentation, mais peut être dévastateur par son effet coup de biseau sur le territoire des îles.



## Point stratégique : La gestion des ports

Porte d'entrée des îles pour la majorité des visiteurs, il apparaît important pour le gestionnaire de pouvoir intervenir dans la gestion de ces équipements en étroite concertation avec les autorités locales.

C'est le cas du Parc National de Port-Cros qui depuis récemment est chargé de la gestion du port de l'île de Port-Cros.

## ... MARINE

### ● Les problématiques

#### Mouillage Plaisancier

L'ensemble des gestionnaires d'îles en PACA sont unanimes : des solutions doivent être trouvées pour limiter l'impact de la fréquentation marine sur le milieu (destruction des Herbiers à Posidonies, pollution marine...).

A ce titre, les gestionnaires s'intéressent de plus en plus à l'organisation de cette fréquentation, notamment par la mise en place de zones de mouillages réglementées et organisées.

#### Proposition/Solution

La mise en place de systèmes d'amarrage avec une emprise minimale sur le fond, préférable à une interdiction pure et simple d'accès à la zone, permet de réduire considérablement l'impact des ancrages sur le milieu (Herbiers à Posidonie par exemple).

De plus, ces systèmes ont connu, au cours de cette dernière décennie, une évolution technique considérable avec le positionnement d'une bouée intermédiaire qui supprime les problèmes d'évitement de la chaîne autour du point de fixation (exemple : système Harmony).

Malgré l'efficacité de cette solution technique, le développement croissant de l'industrie et des activités de plaisance ainsi que des infrastructures portuaires traditionnelles ou nouvelles (ports à sec), oblige les gestionnaires à s'adapter à cette augmentation de la fréquentation. Ils sont ainsi confrontés à plusieurs questions tels que le choix des sites à aménager, le nombre de bouées d'amarrage nécessaires sans pour autant porter atteinte à la qualité paysagère et une demande sociale « d'espaces insulaires de nature » qui ne pourra être totalement satisfaite si la mise en place de bouées définit le nombre de personnes ayant la possibilité d'accéder au site.

Par ailleurs, la mise en place de ce type d'équipements n'est pas sans comporter quelques contraintes notamment en termes de coûts financiers et de responsabilités.

Ce type d'installation peut également entraîner une situation perverse. Il apparaît en effet aux yeux des plaisanciers comme un système rassurant favorisant ainsi la sédentarisation des embarcations et l'augmentation de la fréquentation. A ce titre, les modalités d'utilisation et de stationnement doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie afin d'anticiper ce phénomène de "bateaux ventouses".

La mise en place d'un système payant peut permettre de financer en partie le projet et d'éviter la sédentarisation des embarcations, mais apparaît contraignante en termes d'organisation pour le gestionnaire.

#### Quel zonage adopter

La définition d'un zonage doit tenir compte des aspects environnementaux, à savoir, les types d'espèces ou d'habitats qu'il est nécessaire de préserver et de soustraire à la pression anthropique, mais également d'aspects stratégiques.

En effet, deux solutions s'offrent aux gestionnaires : le choix de la concentration spatiale des activités à travers l'idée de "site sacrifié" ou "théorie du pot de miel" ou le choix de la dilution spatiale.

Cette stratégie reposant sur le postulat selon lequel le gestionnaire est capable de maîtriser les activités et les flux de fréquentation reste néanmoins difficile à mettre en œuvre en France : absence d'une réglementation favorable, multiplicité des acteurs concernés et importance d'une fréquentation saisonnière.

Néanmoins, de nouveaux outils apparaissent à travers l'initiation de processus de concertation catégorielle et la mise en place d'engagements contractuels par le biais de chartes de bonne conduite et d'utilisation du territoire.

### **Pollution marine et plaisance**

Réglementairement, en France, aucune obligation ne contraint le constructeur et le plaisancier à équiper les bateaux en cuves pour eaux grises et eaux noires. La réglementation nationale stipule uniquement que les bateaux doivent être "équipables".

Malgré les efforts pour recueillir ces eaux usées dans les zones portuaires, les points de collecte et de vidange restent très insuffisants tout comme l'information auprès des plaisanciers.

Même si des efforts d'information et de sensibilisation sont engagés par les gestionnaires sur les sites, cette problématique doit être considérée au niveau national afin de faire évoluer la réglementation et faciliter les politiques de préservation et de gestion développées par les gestionnaires de site.

### **La sensibilisation des usagers**

Sur les pourtours de la majorité des îles de la région Provence Alpes Côte d'Azur, des campagnes d'information et de sensibilisation sont menées auprès des usagers de la mer en période de forte fréquentation. Pour la plupart, celles-ci s'inscrivent dans une démarche régionale par le biais de la campagne "Ecogestes". Les plaisanciers et autres usagers de la mer sont informés et sensibilisés directement sur la grande valeur patrimoniale des milieux qu'ils fréquentent et sur les gestes respectueux à adopter pour préserver au mieux cet environnement.

Les personnes présentes lors de cette journée soulignent la nécessité d'intégrer dans l'examen du permis mer et dans les guides nautiques des éléments sur l'environnement marin et sur les gestes respectueux à avoir en tant que plaisanciers. A ce titre, le Parc de Port-Cros travaille en partenariat étroit avec les responsables d'écoles de "permis bateaux".

La mise à disposition auprès des plaisanciers de cartes des fonds marins pourrait également être un bon outil d'information et de sensibilisation avec néanmoins quelques réserves quant aux possibilités et capacités de lecture et d'interprétation de ces cartes par les plaisanciers.

La mise en place sur le territoire marin d'un balisage clair et précis semble, de toute façon, plus adaptée et prioritaire.





## Parole d'un gestionnaire : Parc National de Port Cros Philippe ROBERT, Responsable scientifique

Le Parc National de Port-Cros a plus de 40 ans d'histoire. Tous les débats qu'ont les agents du Parc vis à vis de Port Cros se font toujours en grande modestie en grande humilité tout simplement parce que depuis 1963 l'histoire a conduit à essayer des pistes qui marchent et d'autres qui ne marchent pas. Il a fallu à peu près une vingtaine d'années pour comprendre ce qui pouvait marcher mieux que le reste.

- Evaluer ensemble qu'est ce qui différencie les îles dans le contexte particulier de la mer. Pourquoi ce serait différent autour des îles que sur le continent ?
- Quel est l'objectif que l'on se donne par rapport à la gestion insulaire de la partie marine ?
- Quels sont les moyens que l'on peut imaginer par rapport à ces objectifs ?

### L'expérience de Port-Cros :

Un isolement biologique. Pour accéder aux îles il y a forcément un point de départ et un point d'arrivée identifié. C'est un atout qui peut être utilisable.

Les îles sont pour les visiteurs de la mer un lieu d'aventure, un lieu magique, un lieu de richesse présumée. Une grande attractivité. Ce sont également des lieux d'une grande sensibilité, lieu de milieu ouvert avec les effets corridors, les effets de transport de la matière biologique d'une île à l'autre dans les archipels qui vont permettre un enrichissement des îles et zones voisines. (Parle pour le milieu marin).

On y observe une revendication forte des habitants par rapport à l'isolement, au droit d'usage.

On a tous l'objectif de maintenir un accès possible sur ce littoral insulaire tout en mettant un contrôle de cette activité. Dynamique de réduction de la fréquentation et de contrôle des usages. Quels sont les moyens que l'on peut utiliser. L'analyse qu'ont les agents du parc avec un peu de recul c'est qu'on s'aperçoit que pour que les moyens soient efficaces il faut qu'ils soient multiples : juridiques, techniques et pédagogiques.

- **Moyens juridiques** : exemples de zonage, des règles établies qui auront fait l'objet d'une concertation et une application et un contrôle de ces règles.

Donner un cadre réglementaire à une règle évolutive. Ex : charte de la plongée de Port-Cros au départ initiative de quelques clubs locaux puis rendu obligatoire par le Parc à tous les clubs. Pour pratiquer la plongée ou la pêche professionnelle dans les eaux du parc il faut être signataire de la charte. Il y a alors un cadre juridique officiel signé par le préfet de région ou le préfet maritime. Chaque année bilan de fonctionnement de la charte avec les usagers et possibilité d'évolution de la charte.

- **Moyens pédagogiques** : document de sensibilisation, portes de signalisation, documents remis à l'embarquement des navettes (atout du à l'insularité), sentier de découverte, animation.

A l'heure actuelle, le Parc National de Port Cros travaille sur la réalisation d'une BD humoristique sur la charte de la plongée.

Pourquoi à terme ne pas imaginer un logo "îles" avec un Réseau des îles au niveau régional.

- **Moyens techniques** : laisser la gestion des ports au gestionnaire.

Sur Port-Cros le parc gère le port permettant la mise en place de contrainte.

Mise en place de dispositifs d'amarrage, encourager des techniques de mouillage (orin), la création de récifs artificiels.

### Hervé BERGERE – Chef de secteur Port Cros

A Port-Cros pour la mise en place de mouillages organisés dans le port les assureurs ont demandé certains critères tel qu'une résistance à maximum force 7 et pas de bateaux de plus de 15 m. L'entreprise pose les bouées au printemps et en a la responsabilité toute l'année. En revanche, les bouées d'amarrage pour les sites de plongée, l'entreprise vient les contrôler 2 fois dans l'année. Ces mesures font partie du marché de pose et d'entretien (forfait d'entretien). Les agents du Parc sont simplement chargés de mettre en place les balisages marins tout ce qui est amarrage est délégué. La mise en place de système payant est contraignante en terme de charge de travail pour le gestionnaire. ●

# Localisation des principales îles de la région Provence Alpes Côte d'Azur



## ...TERRESTRE

### ● Les problématiques

Les îles de la région Provence Alpes Côte d'Azur sont des espaces de faible superficie aux pressions anthropiques sur le milieu élevées. Cette dernière se concentre d'une part dans l'espace (attractivité de la frange côtière à vocation balnéaire) et d'autre part dans le temps, la fréquentation se concentrant sur seulement 5 mois de l'année. Cette situation pose le problème des outils et moyens disponibles pour réguler et canaliser cette fréquentation, avec en arrière-plan, la problématique de la capacité de charge de ces territoires.

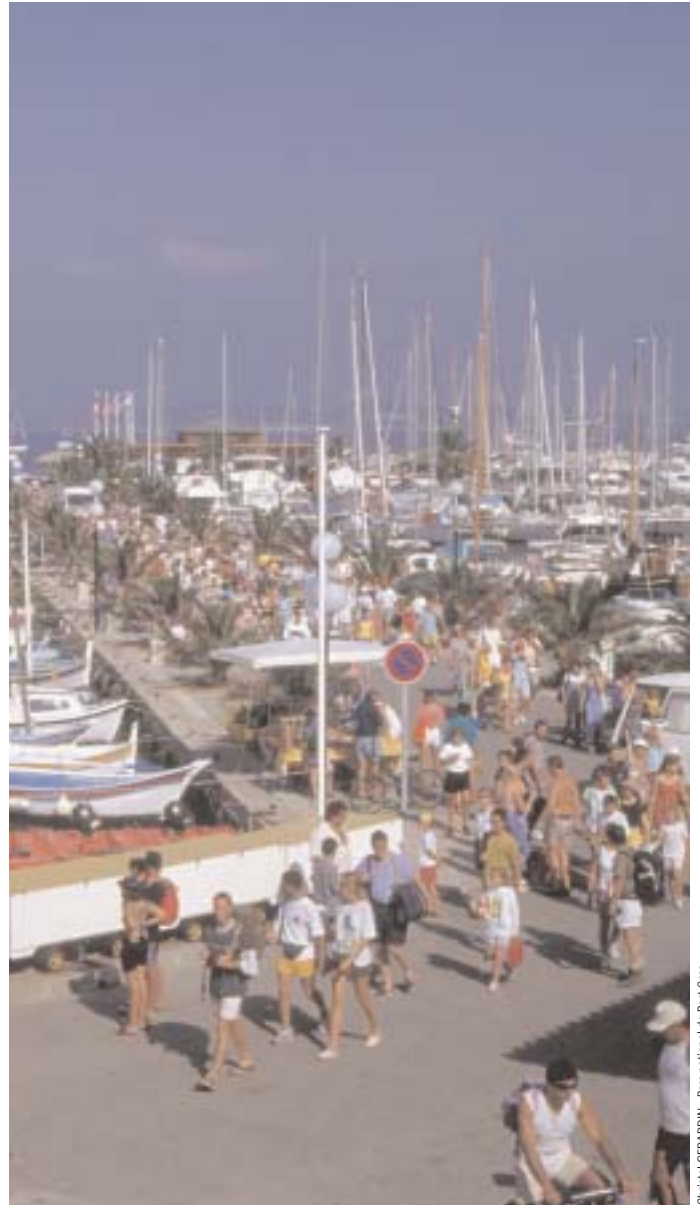
#### La régulation de la fréquentation

Les outils de régulation :

- contraintes liées à la gestion et la protection des milieux (réglementaire),
- les aménagements (cheminements, mise en défens, canalisation des flux...),
- la sécurité du public (fermeture risque incendie ou arrêt des navettes en cas de conditions météorologiques défavorables...),
- la régulation du nombre de personnes débarquées par les navettes (mise en place de quotas, nombre maximal de personnes débarquées par jour). Exemple : charte des bateliers sur Porquerolles.

#### Capacité de charge des territoires

Les indicateurs biologiques liés à l'état du patrimoine naturel permettent de définir les limites critiques de la capacité de charge. Cette capacité dépend du site, des visiteurs, et des objectifs de gestion. Néanmoins, il n'est pas rare de constater que la capacité de charge du site est atteinte et que le seuil limite de fréquentation est dépassé. La difficulté réside donc dans la mise en place de seuils d'alerte, dans le choix des indicateurs biologiques et leur résilience, ou encore, dans la connaissance fine des comportements et des usages. Au-delà de l'aspect quantitatif, les études de fréquentation doivent comporter un volet qualitatif qui s'intéresse aux représentations et attentes des usagers vis-à-vis de ces territoires. La capacité de charge reste néanmoins difficile à évaluer tant les variables à prendre en compte peuvent être nombreuses et les critères subjectifs et objectifs.



Christel GEBARDIN - Parc national de Port-Cros

Les outils sont pragmatiques mais il est inutile de viser une rigueur "mathématique" : il est impossible de mesurer la "capacité de charge" (carrying capacity) comme dans le cas d'un troupeau de bétail dans une prairie. On doit travailler site par site et savoir que la notion n'est pas absolue, elle dépend de 3 types de variables :

#### Capacité de charge : variables de calcul

##### Objectivables

Fragilités repérées  
Sécurité  
Taille des installations  
Eau  
Assainissement

##### Subjectives

Identité du site  
Perception du public  
Acceptabilité par les utilisateurs ou les habitants du lieu

##### Liées à la gestion du site

Objectifs de gestion  
Moyens du gestionnaires  
Données économiques (recettes d'exploitation etc.)

Source : ATEN



## Parole d'un gestionnaire : l'île Sainte Marguerite Elisée VALLES, Office National des Forêts

"L'expérience de la gestion de la fréquentation sur le milieu terrestre insulaire est plus importante que sur le milieu marin".

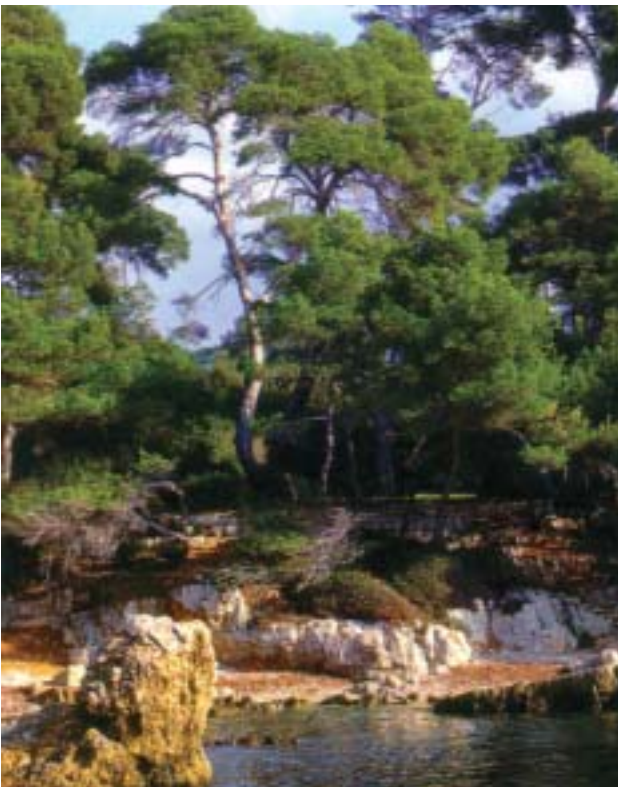
Sur les îles de Lérins, la fréquentation touristique représente plus de 500 000 personnes par an sur une surface de 170 hectares soit environ 3000 personnes ramenées à l'hectare. Elle est encore plus forte lorsqu'on la rapporte à la frange littorale, secteurs les plus appréciés des visiteurs. Depuis quelques années, on constate que cette fréquentation est en légère régression.

Les enjeux qui lui sont liés s'exercent principalement sur le milieu naturel.

On a donc tendance, en tant que gestionnaire consciencieux, à vouloir gérer exclusivement ce milieu alors que la légitimité de notre action est à destination du public qui vient sur ces espaces et peut induire des pressions qui vont être nuisibles à ces milieux.

La gestion de l'activité humaine dans les milieux doit être la cible prioritaire des gestionnaires d'espaces naturels. C'est de cette manière qu'a été conçu sur les îles de Lérins les schémas d'organisation de l'accueil du public (mise à disposition de sites où le public pourra stationner). Il faut observer la dynamique naturelle des milieux, la comprendre et identifier les perturbations provoquées par la présence des visiteurs. En complément, l'analyse des comportements humains (leurs besoins, leurs attentes) va permettre ensuite d'organiser l'activité humaine dans le respect des problématiques environnementales.

- Un exemple : les gestionnaires déplorent souvent la difficulté de régénération de la couverture forestière en bord de mer. Cette problématique écologique trouve naturellement sa solution dans des secteurs protégés des pressions anthropiques. Regardez comment réagit la végétation au pied d'une souche servant d'abri. La nature a la capacité de réagir. Le forestier doit alors l'accompagner. Il entraîne le visiteur sur d'autres cheminements, lui facilite l'accès à la mer, bloque les départs de matériaux en cas d'érosion provoqués par les passages répétés. En quelques mots, il s'occupe d'abord des visiteurs pour détourner la pression. En complément, par quelques actions simples, il peut faciliter le retour de la couverture végétale, prémices de la forêt.



Office National des Forêts

Créer des sentiers balisés, mettre en place des bornes directionnelles, rappeler la réglementation élaborer une charte pour réguler la fréquentation comme il est fait sur Porquerolles, autant d'outils qui s'avèrent inutiles s'ils ne sont pas pensés au service du public dans l'objectif de préserver le milieu naturel.

Rassurons-nous, la richesse écologique de ces espaces naturels peut co-exister avec une forte fréquentation. Cette fréquentation n'est pas forcément nuisible à la richesse du milieu si le gestionnaire conduit un important travail de fond.

La preuve : l'île Sainte Marguerite est déclarée Réserve biologique domaniale sans limitation de l'accueil du public.

## LES ESPECES INTRODUITES ET ENVAHISSANTES

➤ Les introductions d'espèces animales ou végétales, lorsque ces dernières sont envahissantes, ont pour effets un appauvrissement de la biodiversité, la destruction des habitats voire l'extinction d'espèces. Afin de mieux cerner cette problématique, il est important de revenir sur quelques définitions.

- Une espèce invasive est une espèce non indigène, introduite volontairement ou fortuitement qui, par sa prolifération, modifie les écosystèmes.
- Une espèce envahissante est une espèce naturalisée dont les effectifs vont augmenter de façon considérable, générant des nuisances sur l'environnement.

Les espèces introduites en milieu insulaire, si elles prolifèrent, peuvent être à l'origine de graves nuisances. Les risques sont d'autant plus importants sur les îles où le patrimoine naturel y est sensible et remarquable, l'espace limité et la recolonisation, lors d'une extinction, plus difficile du fait de l'isolement.

Les espèces invasives sont dans la majorité des cas des espèces végétales introduites initialement pour des raisons ornementales mais qui vont coloniser le milieu naturel, concurrencer et menacer les espèces autochtones composées de nombreuses espèces rares ou protégées. Cette modification des communautés végétales peut induire des changements dans l'écosystème et perturber indirectement la faune sauvage.

La gestion de la présence d'espèces, végétales ou animales, invasives ou envahissantes, peut être de deux types :

- L'éradication est souvent illusoire mais peut être envisagée lorsque l'envahissement n'en est qu'au stade initial. Un tel programme est difficile à mettre en place et nécessite des moyens importants.
- Le contrôle ou la limitation. Cette solution doit être mise en place sur des secteurs à forte valeur patrimoniale afin d'éviter une trop grande dégradation au risque de sacrifier des espaces par manque de moyens humains, financiers et techniques.



Rat noir *Rattus rattus*

### • Les problématiques

#### *Le hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus* : île de Porquerolles*

Sur Porquerolles, le hérisson est une espèce envahissante caractéristique. Protégé au niveau national, indigène en France, il a été introduit dans l'île de Porquerolles, probablement au début des années 1980. Le succès de son implantation est principalement dû à des importations volontaires répétées d'individus. Consommant entre autres des oeufs, sa présence pourrait mettre en péril celles de certaines espèces autochtones nichant au sol, comme l'engoulevent d'Europe ou la perdrix rouge.

#### *Le Goéland leucophaée *Larus michahellis* : îles de Marseille*

Sur les îles de Marseille, une des problématiques majeures est l'explosion démographique des populations de Goéland leucophaée liée à la présence de décharges à ciel ouvert en périphérie de la ville qui leur procurent une source de nourriture intarissable.

Le Goéland leucophaée est une espèce protégée au niveau national et dont les effectifs sur les îles de Marseille sont en augmentation régulière depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, la population sur les îles de Marseille est passée d'une centaine de couples en 1920 à 23 000 couples en 2000.

Alors que l'archipel de Riou présente une stabilisation de ses effectifs (15 000 couples environ) depuis 10 ans, la population de l'archipel du Frioul continue d'augmenter fortement avec un doublement de ces effectifs ces cinq dernières années (4 380 couples en 2000 et 8 065 couples 2005)

Ces résultats révèlent que l'archipel de Riou, après l'explosion démographique spectaculaire des dernières décennies, a atteint un seuil de saturation en terme de capacité d'accueil des populations de goélands nicheurs alors que le Frioul est en pleine phase de colonisation de son territoire.

Sachant que les deux archipels ont une superficie à peu près équivalente, on peut présager que, d'ici moins de 5 ans, l'espace sur le Frioul pourrait arriver à saturation.

Cette augmentation croissante des densités de population est à l'origine d'une perturbation de l'ensemble de l'écosystème insulaire.

La nidification des Goélands leucophaées entraîne une déstructuration de la végétation, à la fois par le piétinement et l'arrachage lors de la confection des nids et par le biais de déjections qui provoquent un enrichissement du sol en phosphates et nitrates. Ces changements chimiques des sols entraînent la prolifération de plantes nitrophiles opportunistes telle que la Lavatère arborescente *Lavatera arborea* aux dépens de la végétation originelle.

Ces plantes de biomasse beaucoup plus importante, ainsi que la nourriture apportée par les goélands, permettent aux populations introduites de Rat noir *Rattus rattus* et de lapin de se maintenir et de proliférer sur les archipels conduisant ainsi à l'augmentation des risques de dérangement et de prédation sur les oiseaux marins pélagiques : Puffin cendré *Calonectris diomedea diomedea*, Puffin de Méditerranée *Puffinus yelkouan* et Océanite tempête *Hydrobates pelagicus melitensis*.

Le CEEP a fait remonter l'information auprès des élus en charge du dossier de la gestion des déchets car ce problème de société dépasse le cadre strict de la préservation des habitats.



Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence

À l'échelle du gestionnaire, l'objectif principal est de freiner le processus de dégradation et d'appauvrissement des habitats, observé sur les colonies de Goéland leucopnée, en limitant les apports en matière organique par la suppression de la phase d'élevage des jeunes. La méthode la plus appropriée est la stérilisation des pontes sur des secteurs encore relativement préservés.

Depuis quelques années, un nouveau phénomène est apparu sur le territoire de Marseille avec l'installation en ville de plusieurs centaines de couples nicheurs de Goéland leucopnée sur le toit des immeubles. Cette population de goélands urbains qui se développe en parallèle de la population insulaire échappe au contrôle du gestionnaire.

#### **Le Rat noir *Rattus rattus* : îles de Marseille**

Les populations de Rat noir sont présentes sur les îles de Marseille depuis l'Antiquité. La prolifération des Goélands leucopnés *Larus michahellis* a entraîné l'augmentation récente des densités de rat sur les îles. Ces densités exceptionnelles accentuent notamment les risques de prédation sur les œufs et poussins de Puffin cendré entraînant une chute du succès de reproduction des colonies de Puffin cendré. Deux types d'actions peuvent être mis en place pour pallier ce phénomène :

- éradication complète des populations sur les petits îlots,
- limitation de densités de rats sur les colonies de Puffin Cendré, pour atteindre ou maintenir un succès de reproduction de 0.5 jeune par couple.

#### **La Griffes de sorcière *Carpobrotus edulis***

Les Griffes de sorcière sont parmi les végétaux naturalisés posant le plus de problèmes écologiques sur la zone littorale méditerranéenne. Sur l'archipel de Riou la Griffes de sorcière a pu être éradiquée en quelques années ; mais il faut noter que cette espèce n'a pas, sur les îles calcaires comme à Marseille la même dynamique que sur les sols siliceux des îles d'Hyères. Cette action d'éradication a cependant nécessité d'énormes moyens humains. Sur Porquerolles, la présence de cette espèce sur des dizaines d'hectares rend impossible d'envisager des opérations d'éradication. La sanctuarisation semble être alors le seul moyen de lutte disponible.

Par conséquent, les actions de gestion des espèces envahissantes doivent être adaptées à l'historique de l'invasion, aux conditions écologiques et à l'habitat de l'espèce envahissante.

Il est primordial d'intervenir au plus tôt et de manière globale. Face à ce constat, un programme d'actions et de recherche sur le thème des espèces envahissantes a été mis en place. La banque de données des espèces envahissantes réalisée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles permet de suivre de façon minutieuse l'évolution de ces espèces.

#### ***Caulerpa taxifolia***

En Méditerranée, concernant la problématique des espèces marines introduites et envahissantes, il n'existe pas de réelle spécificité liée à l'insularité.

La problématique de la *Caulerpe* met en évidence l'importance de définir en amont une stratégie de contrôle des invasions d'espèces.

En effet, si une stratégie de sanctuarisation n'avait pas été mise en place par le Parc National de Port Cros, le contrôle de *Caulerpa taxifolia* n'aurait jamais été possible.

Sur Porquerolles, où l'espèce prolifère, un accord a été trouvé avec les usagers locaux pour sanctuariser deux zones sur lesquelles sont mis en place des moyens de contrôle. Des zones à protéger en priorité ont été définies à partir de critères biologiques et sociaux.

La lutte contre la *Caulerpa taxifolia* a commencé sur Port-Cros en 1994 ; si elle devait s'arrêter, les efforts passés seraient réduits à néant.

En matière d'espèces envahissantes et invasives, le gestionnaire d'un petit espace est bien souvent démuné notamment lorsque l'introduction est ancienne. Par contre le gestionnaire peut être extrêmement efficace préventivement grâce à la mise en place d'une veille, soit à partir des observations effectuées par le personnel gestionnaire, soit pour le milieu marin en s'appuyant sur le relais des plongeurs et des clubs de plongée qui fréquentent assidument ces territoires.

# Synthèse et perspectives

Cette journée a permis de mettre en évidence des problématiques communes non résolues, en particulier, en ce qui concerne le domaine maritime et sous-marin.

La mise en œuvre de mesures de gestion appropriées doit nécessairement se développer à partir de 3 axes : juridique, pédagogique et technique.

Plusieurs propositions ont été soulevées :

- Regarder la problématique de conservation de la biodiversité pour ces îles au niveau de la façade méditerranéenne et non pas île par île. A ce titre, les DOCOB Natura 2000 des îles de Provence Alpes Côte d'Azur pourraient être observés dans leur globalité.
- La présence des Services de l'Etat (Marine Nationale, Préfecture Maritime, DRAM, DDAM, Gendarmerie et Police Maritimes) impliqués dans la gestion, la réglementation et l'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) serait souhaitée lors d'une prochaine réunion.
- Identifier les personnes ressources par problématique et par espace insulaire afin de constituer des groupes de travail spécifiques où seraient exposées et débattues les expériences de chacun.
- Imaginer à terme un réseau des îles au niveau régional avec une communication spécifique.



Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence



## SITES INTERNET

Domaine public maritime

[http://www.mer.gouv.fr/littoral/05\\_domaine\\_public\\_maritime/01\\_definition/index.htm](http://www.mer.gouv.fr/littoral/05_domaine_public_maritime/01_definition/index.htm)

Mouillages forains ou autorisation d'occupation temporaire

[http://www.var.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=6](http://www.var.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=6)

Développement équilibré des territoires littoraux par une gestion intégrée des zones côtières <http://www.territoires-littoraux.com/sommaire.php3>



**Le Réseau remercie les différents intervenants qui ont participé à l'élaboration de cette journée et de son document de restitution :**

**Conservatoire Etudes et Ecosystèmes de Provence :**

Patrick VIDAL, Lorraine ANSELME, Julie DELAUGE, Olivier MUSARD

**Ville de Marseille :** Jean-Charles LARDIC, Emilia MEDIONI

**Parc National de Port Cros :** Philippe ROBERT

**Conservatoire du littoral et des rivages lacustres :** Roger ESTEVE

**Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles :** François BOILLOT

**Office National des Forêts – Agence des Alpes Maritimes :** Walter DEPETRIS



# Les contacts et partenaires

Port-Cros Porquerolles Le Levant  
Parc National de Port Cros  
Castel Ste-Claire -Rue Ste-Claire  
83418 Hyères cedex  
Tel : 04 94 12 82 30  
<http://www.portcrosparcnational.fr/>

Archipel du Frioul  
Parc Maritime des îles du Frioul  
Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence  
(CEEP) - Ville de Marseille  
Sémaphore de Pomègues  
Iles du Frioul  
13001 Marseille  
Tel : 04 91 59 09 12  
<http://www.espaces-naturels-provence.com/>

Archipel de Riou  
Réserve Naturelle de l'Archipel de Riou  
Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence  
(CEEP) - Conservatoire du Littoral et des Rivages  
Lacustres  
88 avenue de Montredon  
13008 Marseille  
Tel : 04 91 25 26 12  
<http://www.espaces-naturels-provence.com/>

Île Verte  
Conseil Général 13  
Service Environnement Espaces Naturels Sensibles  
Hôtel du Département, 52 av. Saint Just  
13256 Marseille Cedex 20  
Tel : 04 96 20 08 40  
<http://www.cg13.fr/?page=environnement>

Bendor - Les Embiez - Grand Rouveau  
Institut Océanographique Paul Ricard  
Île des Embiez - Le Brusç  
83140 Six-Fours-les-Plages  
Tel : 04 94 34 02 49  
<http://www.institut-paul-ricard.org/>

Îles de Lérins  
CPIE Îles de Lérins - 27 Bd Victor Tuby  
06400 Cannes  
Tel : 04 93 39 26 80

Ile Ste Marguerite  
Ville de Cannes - Place Bernard Cornut-Gentile  
B. P. 140  
06406 Cannes cedex  
Tél. 33 (0)4 97 06 40 00

Ile St Honorat  
Abbaye Notre Dame de Lérins - BP 157  
06406 Cannes Cedex  
Tel : 04 92 99 54 00  
[www.abbayedelerins.com](http://www.abbayedelerins.com)

Office National des Forêts  
Maison Forestière Île Sainte Marguerite  
06400 Cannes

Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres  
Bastide Beaumanoir 3 rue Marcel Arnaud  
13 100 Aix en Provence  
Tel : 04 42 91 64 10  
<http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

Direction Régionale de l'Environnement  
René VOLOT, Chargé de mission animation de Réseau  
Tel : 04 42 66 65 17  
Yves COMPAIN, Délégué adjoint façade maritime  
Tel : 04 42 66 65 05  
Site Internet : [www.paca.ecologie.gouv.fr](http://www.paca.ecologie.gouv.fr)

Agence Régionale Pour l'Environnement  
Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels  
Protégés Provence Alpes Côte d'Azur  
Thomas FOUREST, Chargé de mission animation Réseau  
Tel : 04 42 90 90 55  
Site Internet : [www.renpaca.org](http://www.renpaca.org)



# Les membres du Réseau

ORGANISMES	DIRECTEURS	ADRESSES	TEL / FAX
Parc National des Ecrins	Michel SOMMIER	Domaine de Charance 05000 GAP	04 92 40 20 10 04 92 52 38 34
Parc National du Mercantour	Thierry BOISSEAUX	23, rue d'Italie - BP 316 06006 NICE Cedex	04 93 16 78 88 04 93 88 79 05
Parc National de Port-Cros	Jean-Pierre NICOL	Castel Ste Claire 83400 HYERES	04 94 12 82 30 04 94 12 82 31
Parc Naturel Régional de Camargue	Didier OLIVRY	Mas du Pont Rousty 13200 ARLES	04 90 97 10 40 04 90 97 12 07
Parc Naturel Régional du Queyras	Jacques VALLET	Maison du Parc 05350 ARVIEUX	04 92 46 88 20 04 92 46 88 29
Parc Naturel Régional du Luberon	Jean GREGOIRE	60, Place Jean-Jaurès BP 122 84404 APT	04 90 04 42 00 04 90 04 81 15
Parc Naturel Régional du Verdon	Suzanne GIOANNI Directrice adjointe	Maison du Parc 04360 MOUSTIERS STE MARIE	04 92 74 68 00 04 92 74 68 01
Parc Marin de la Côte Bleue	Frédéric BACHET	31 Av. Jean Bart - Plage du Rouet 13620 CARRY LE ROUËT	04 42 45 45 07 04 42 44 98 06
Conservatoire Botanique de Porquerolles	François BOILLLOT	Castel Ste Claire - Ch. Ste Claire 83400 HYERES	04 94 12 82 30 04 94 12 82 31
Conservatoire Botanique National Alpin	Sandrine GARDET	Domaine de Charance 05000 GAP	04 92 53 56 82 04 92 51 94 58
Conservatoire du Littoral et des Rivières Lacustres	Christian DESPLATS Délégué Régional	Bastide Beaumanoir - 3 rue Marcel Arnaud 13100 AIX EN PROVENCE	04 42 91 64 10 04 42 91 64 11
Conservatoire Etudes Ecosystèmes de Provence	Jean BOUTIN	890 Ch. de Bouenhoure Haut 13090 AIX EN PROVENCE	04 42 20 03 83 04 42 20 05 98
Réserve Géologique de Haute Provence	Jean Simon PAGES	Centre de Géologie BP 156 04400 DIGNE LES BAINS	04 92 36 70 70 04 92 36 70 71
Réserve Naturelle Nationale de Camargue	Eric COULET	La Capelière 13200 ARLES	04 90 97 00 97 04 90 97 01 44
Syndicat Mixte La Palissade	Jean-Christophe BRIFFAUD	BP 5 13129 SALINS DE GIRAUD	04 42 86 81 28 04 42 48 82 18
Syndicat Mixte du Mont Ventoux	Jean-Paul VILMER	830 Avenue du Mont-Ventoux 84200 CARPENTRAS	04 90 63 22 74 04 90 67 09 07
Office National des Forêts D.T.	Philippe DEMARCQ	46 Av Paul Cézanne - CS 80411 13097 AIX EN PROVENCE Cdx 02	04 42 17 57 00 04 42 21 91 59
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Jacques BARRIERE	Le Tholonet - BP 120 13603 AIX EN PROVENCE	04 42 66 65 28 04 42 66 65 86
Grand Site Sainte Victoire	Philippe MAIGNE	570 av. du club hippique - Imm. Le Derby 13084 AIX EN PROVENCE	04 42 64 60 90 04 42 64 60 99
Station Biologique de la Tour du Valat	Jean JALBERT	Le Sambuc 13200 ARLES	04 90 97 20 13 04 90 97 20 19
Agence Publique du Massif des Alpilles	Carine RITAN	Place Henri GIRAUD 13520 MAUSSANE LES ALPILLES	04 90 54 24 10 04 90 54 31 97
G.I.P. des Calanques de Marseille à Cassis	Fabrice AUSCHER Par intérim	Bd de l'Océan - Paradou Bât. A4 13009 MARSEILLE	04 91 72 65 73 04 91 73 23 99
Département des Bouches du Rhône Direction de l'Environnement	Sauveur AMICO Directeur Environnement	Hôtel du Département - 52 avenue St Just 13004 MARSEILLE	04 96 20 08 40 04 91 77 23 58
Département du Var Direction de l'Environnement	Gérard DUBOIS Directeur Environnement	Hôtel du Département - 390 Av. des Lices 83076 TOULON CEDEX	04 94 18 61 35 04 94 18 61 89
Département de Vaucluse Direction de l'Environnement	Patrick de RANCOURT Directeur Environnement	Hôtel du Département - Place Viala 84909 AVIGNON CEDEX 9	04 90 84 49 20 04 90 84 49 35

